

# LA LETTRE DU CIGOA

Centre d'Information et de Gestion des Opportunités d'Affaires



## Chambre Consulaire de Pointe-Noire

B.P. 665 Tél: 94.12.80. Mail : [infos@cciampnr.org](mailto:infos@cciampnr.org) [www.cciampnr.org](http://www.cciampnr.org) Pointe-Noire N°002 Nov –Déc 2006

### Accord de Partenariat entre la Chambre de Commerce et le Ministère des transports Maritimes et de la Marine Marchande

Créer les conditions d'éclosion et de soutien des entreprises privées du secteur maritime et portuaire



**L**a Chambre Consulaire de Pointe-Noire et le Ministère des Transports Maritimes et de la Marine Marchande ont signé le mercredi 13 décembre 2006, un Accord de Partenariat, en vue de créer des zones économiques spéciales de développement privilégié.

Cet Accord découle de « la nécessité de créer les conditions d'éclosion et de soutien des entreprises privées, notamment par un partenariat entre le secteur privé et le secteur public, dans tous les compartiments des activités exercées en mer ».

En termes clairs, ce Partenariat engage les deux structures signataires à aménager un environnement incitatif à

l'investissement privé dans le secteur maritime. Il s'agit entre autres, de mener des actions conjointes de promotion de l'économie maritime, de renforcer les capacités des opérateurs économiques du secteur suscités, et aussi d'inventorier et résoudre ensemble les problèmes auxquels les opérateurs économiques du secteur maritime font face.

Afin de réaliser au mieux et au plus vite ces objectifs, le Ministère des Transports Maritimes et de la Marine Marchande et la Chambre de commerce de Pointe-Noire vont rechercher les financements nécessaires y relatifs. Précisément pour le montage et la mise en route des projets émanant des rencontres secteur privé/ public.

Les textes de cet accord ont été signés par le Ministre Louis Marie Nombomavoungou pour le Gouvernement de la République et par M. Sylvestre Didier Mavouenzela pour la Chambre Consulaire de Pointe-Noire.

Le texte intégral de cet accord est disponible sur le site [www.cciampnr.org](http://www.cciampnr.org)

### 56 déclarations de création d'entreprises en Novembre 2006

**A**u regard des déclarations de création d'entreprises enregistrées au guichet du Centre de Formalités des Entreprises (CFE), il ressort qu'au cours du mois de Novembre 2006, cinquante six (56) entreprises ont été créées à Pointe-Noire, dont 42 Établissements et 14 Sociétés. C'est le secteur tertiaire qui est dominant, avec 45 entreprises de commerce, 09 dans les Services et 02 dans le secteur des BTP. Soit une représentation en pourcentage respectivement de 87,69 %, 10,77 % et de 01,54 %.

On dénombre 75,38 % de créateurs d'entreprises hommes contre 24,62 % de femmes. L'ensemble de ces entreprises créées courant novembre 2006 devront générer 132 postes d'emplois. Il sied de souligner que seuls les congolais (98,46 %) et les Mauritaniens ont déclaré la création de leurs entreprises.

Détails : [www.cciampnr.org](http://www.cciampnr.org)

### Mme Evelyne Tchitchelle, nouvelle Secrétaire Générale de la Chambre de Commerce

Précédemment Directrice Départementale de la Consommation et des Approvisionnements, Mme Evelyne Tchichelle, née Moe-Poaty, a été nommée Secrétaire Générale de la Chambre de Commerce, d'Industrie d'Agriculture et des Métiers de Pointe-Noire, en remplacement de Mme Monique Makanga appelée à d'autres fonctions.



La nouvelle Secrétaire Générale a pris ses fonctions ce 9 Novembre 2006.

« C'est un changement en vue d'impulser une nouvelle dynamique pour la promotion du commerce et des affaires au Kouilou. » a dit à cette occasion M. François EKA, Directeur de Cabinet du Ministre du Commerce

### LA LETTRE DU CIGOA

**Directeur de la publication:**

S. Didier MAVOUENZELA,

**Coordination :**

Mme Evelyne TCHICHELLE

**Rédacteur en chef :**

Jean BANZOUZI MALONGA  
**Rédacteurs :** Blaise DOUROU,  
André MOUANGA, Luc KONDDJI  
Barthélemy TANDOU  
Annie BOUKOULOU

## Tourisme et Hôtellerie: les statistiques de l'année 2005 sont disponibles

**L**a Direction Départementale du Tourisme et de l'hôtellerie au Kouilou (Pointe-Noire) a récemment publié son bulletin périodique des statistiques pour l'année 2005. C'est un document de 49 pages subdivisé en trois grandes parties : L'offre d'hébergement ou infrastructure et capacité hôtelière, la demande hôtelière avec des indicateurs de durée moyenne de séjour et des taux d'occupation, et enfin, les motivations de voyages. L'ensemble est présenté en 47 tableaux d'études comparatives.

De ce bulletin, il ressort qu'à Pointe-Noire, 08 établissements hôteliers seulement sont classés (sur 219 maisons en exploitation recensées en 2005, contre 250 établissements en 2004). Ce classement date d'ailleurs de 1986. On a compté 2087 chambres en 2005 contre 2271 chambres au cours de l'année 2004; soit une baisse de capacité de 8,1 %.

Sur 22 infrastructures hôtelières enquêtées, on note une capacité d'hébergement correspondante de 431

chambres en 2005 et 470 en 2004. Ainsi, en ce qui concerne les demandes d'hébergement, « les arrivées globales enregistrées dans les hôtels de Pointe-Noire ont été de 14.661 en 2005 contre 16.955 en 2004. Soit un recul de 13,5 % » C'est le tourisme international qui domine avec 10.157 arrivées (69,3 %) contre 4.504 arrivées pour le tourisme national (résidents).

Les hôtels 3 étoiles occupent le haut du classement des taux d'occupation

avec 59 %, les établissements non classés 28,2 % et 12 % pour la petite et moyenne hôtellerie. Les arrivées sont en majorité en provenance d'Europe (5.528), notamment de la France avec 64,3 % du total des arrivées. Mais le marché africain n'est pas totalement en reste. Il demeure constant avec 3568 arrivées au cours de l'année 2005, avec une prédominance des pays de l'Afrique centrale, particulièrement du Cabinda (Angola) pour 1489 arrivées de ce flux inter régional. La provenance d'Afrique de l'Ouest vient en seconde position de ce marché africain. Le mois de juillet est celui qui a enregistré le plus d'arrivées à Pointe-Noire.

Au total, « le chiffre d'affaires hébergement en 2005 a été de 1.732.779.641 francs cfa.

Les détails de ce rapport sont disponibles sur le site [www.cciampnr.org](http://www.cciampnr.org)

### Centre d'Echanges, de Partenariat, d'Appui et de Renforcement des Capacités

#### Renforcement des capacités pour un dialogue inter partenarial

**S**ur initiative du Centre d'Echanges, de Partenariat, d'Appui et de Renforcement des Capacités, (CEPAREC), un atelier de lancement et de sensibilisation pour la mise en œuvre du Projet de Renforcement des Capacités pour le Dialogue Inter Partenarial (RECADIP) a eu lieu du 6 au 8 décembre 2006 à la Chambre de Commerce de Pointe-Noire.

Plus d'une centaine de participants du Ministère du Plan, de l'aménagement du territoire, de l'intégration économique et du NEPAD, des représentants des pouvoirs publics décentralisés et déconcentrés, des ONG de développement, des ONG féminines, des jeunes, des syndicats des travailleurs et associations des retraités, des représentants des chambres consulaires de Brazzaville, Pointe-Noire, Ouesso et Dolisie,

ainsi que des organisations patronales ont pris part à cette rencontre.

L'objectif principal de cet atelier était de donner aux participants les capacités de contribuer efficacement au processus de gouvernance sociale et économique, à travers la formulation, la mise en œuvre et le suivi du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP).

Sur la base d'une dizaine de communications faites par les experts du CEPAREC et à l'issue des fructueux débats, des recommandations ont été formulées, parmi lesquelles: le réexamen des cadres de concertation mises en place par le Gouvernement en vue de leur plus grande efficacité, et l'accélération du processus de mise en place du comité national de dialogue social représentatif des différents acteurs de développement.

#### Les grandes orientations de politique économique 2005-2007

Les grandes orientations de politique économique du Congo en 2005-2007 portent autour des axes prioritaires

ci-après :

Le renforcement des bases d'une croissance économique saine et créatrice d'emplois par la poursuite des réformes dans les principaux secteurs de l'économie nationale (transport, télécommunications, etc.), la poursuite de l'exécution du Programme de Sécurité Alimentaire, de l'assainissement, de l'environnement des affaires et du renforcement des infrastructures économiques et sociales. La lutte contre la pauvreté prend un contour concret et décisif avec des objectifs précis repris dans la Loi des finances. Le Congo sera désormais jugé à partir de sa capacité à allouer réellement les ressources en faveur des secteurs pro pauvres et à exécuter les programmes sectoriels dans ces domaines.

D'autres secteurs tout aussi importants sont à retenir : la normalisation des relations avec les créanciers internes et externes, y compris les « Fonds Vautours ». Une place spéciale est faite à l'apurement des arriérés internes durant les trois ans du programme avec le FMI.

Source Ministère des Finances

#### Meilleurs vœux !

**A l'occasion du nouvel an, le Président de la Chambre de Commerce de Pointe-Noire vous souhaite les vœux de bonheur, de santé et de réussite pour vos affaires.**

**Que l'année 2007 apporte la prospérité à toutes vos entreprises**